

Décision

Générale

colonial

Décision n° 474 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 474

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un voyage aller et retour Djibouti-Trange (Sarthe) «La Chatellerie » est accordé à titre exceptionnel à Mlles Annick, née le 18 juillet 1947, Claire, née le. 4 août 1956 et Colette née le 21 janvier 1956, filles de M. Pichon (Claude), instituteur de 5° échelon du Cadre métropolitain (indice 325, groupe III) qui ayant droit au congé annuel de l'Enseignement est maintenu sur place pour raison de service. Sur les parcours Djibouti-Paris et Paris-Djibouti, les intéressés devront emprunter l'avion spécial de l'Enseignement. La dépense est imputable sur le Budget local.